

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERTZ

N° 4998/157

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

5 XL

1907

M. Wiertz

Nous avons l'honneur
de vous faire connaître
qu'il n'est pas dans les
attributions de la Commission
Directrice de donner son avis
~~sur la valeur ou l'authenticité~~
sur les ouvrages qui ne lui sont
pas ^{présentés} pour leur acquisition
pour les collections de l'Etat.
C'est à un expert de
profession qu'il appartient
plutôt de se prononcer
sur la valeur ou l'authenticité
de l'aquarelle qui fait l'objet
de votre lettre du 2 courant.

Très agréablement, etc...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

le Secrétaire,

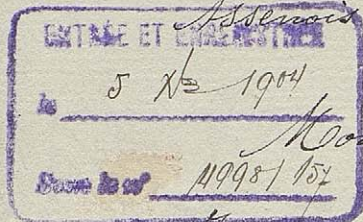
Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible



Asserai Libret le 2/12/04

N° 1904

Monsieur le Secrétaire

Expert
formule
habituelle

Je prends la respectueuse liberté
de m'adresser à votre obligeance
pour savoir à quelles conditions
la Commission dont vous faites
partie, expertise les anciens
tableaux. J'ai ici une aqua-
relle - sépia ancienne, mesurant
0,82 sur 0,86 représentant la
côte de Schévelinge près de
La Haye et signée "John Sym-
-son Hughes".

Il me serait très agréable
d'en connaître la valeur pour
le cas échéant, vendre ce beau
tableau au profit d'une pau-
vre famille.

Daignez agréer, Monsieur
le Secrétaire, avec l'expression
de ma reconnaissance, l'hommage
de mon profond respect

Chrédest